

# Séance publique du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

## Présentation du schéma départemental en faveur de la population âgée

Mardi 29 janvier 2008

intervention de  
**Pascal Popelin**  
Vice-président du Conseil général  
Adjoint au maire de Livry-Gargan

27 | 08

---

M. le président,  
Mes chers collègues,

Le 19 décembre 2000, notre Assemblée a adopté, sur ma proposition, son premier schéma départemental en faveur population âgée. Un peu plus de sept années après, il me revient de vous proposer, à l'occasion de la dernière séance de cette mandature, d'adopter un nouveau schéma.

Comme le précédent, il exprime notre volonté d'aller le plus loin possible dans l'accompagnement des besoins des personnes âgées habitant la Seine-Saint-Denis.

Le travail sur ce deuxième schéma a été lancé lors des Assises de la gérontologie organisées pour la première fois par le Conseil général en avril 2006. Il a été mené en concertation avec de nombreux partenaires, plus d'une centaine, tant pour le diagnostic que pour les préconisations. Je veux aussi rappeler ici que le Comité départemental des retraités et personnes âgées (CODERPA), dont l'animation incombe depuis 2005 au Département, a été tenu régulièrement informé de l'avancement des travaux préparatoires. Les principaux éléments de diagnostic de la situation des personnes âgées en Seine-Saint-Denis ainsi que les propositions de réponses issues des groupes de travail ont enfin fait l'objet de deux réunions publiques de restitution. Voilà pour la démarche et la méthode.

Sur le fond, je ne peux taire que l'adoption de notre deuxième schéma en faveur des populations âgées intervient dans un contexte national où les mesures défavorables s'accumulent. Alors que la solidarité nationale devrait prendre en compte l'accompagnement de la perte d'autonomie, je déplore des reculs avérés et d'autres en perspective. Avérée, l'augmentation de la participation des bénéficiaires de l'APA à revenus modestes au financement de leur plan d'aide depuis les décrets Raffarin de 2003. Avéré le retrait de l'Assurance maladie, sur instruction du gouvernement de Villepin en avril 2007, en matière de remboursement des frais de transport permettant d'accéder aux accueils de jour autonomes destinés notamment aux malades d'Alzheimer. Avérées les franchises médicales qui viennent ponctionner depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, sur décision du gouvernement Fillon, le pouvoir d'achat des retraités les plus modestes, particulièrement nombreux dans notre département. En perspective, mais retardée à 2009, sans doute parce qu'il y a des élections dans quelques semaines, l'exonération de la redevance audiovisuelle pour les personnes âgées non imposables. En perspective encore, même si pour l'instant l'amendement des sénateurs UMP a fait long feu, la récupération sur succession des sommes versées au titre de l'APA.

Voilà le contexte dans lequel nous sommes. Telles sont les décisions et les projets du gouvernement, au moment où notre Assemblée s'apprête à adopter le cadre de sa propre

politique en faveur des personnes âgées pour les prochaines années. Il démontre je crois, une véritable différence d'approche.

Pour définir des politiques, il est toujours utile de partir de l'existant. Malgré les efforts déployés par le Conseil général depuis un peu plus de vingt ans, le constat général reste en effet celui d'une insuffisance des réponses apportées aux personnes âgées et à leur famille en Seine-Saint-Denis.

A domicile, l'offre de services est jugée insuffisante, inadaptée et mal répartie sur le territoire : difficultés d'accès aux services pour les personnes disposant de revenus modestes, pénurie de professionnels, besoin d'évolution de la qualification des personnels, liaisons complexes entre la ville et l'hôpital. L'épuisement des aidants, qu'ils soient professionnels ou familiaux est une problématique majeure. Bien sûr, la mise en œuvre de l'Allocation personnalisée d'autonomie par le gouvernement Jospin a constitué un indéniable progrès pour les personnes âgées. Nous sommes ainsi passés de 1000 bénéficiaires de la Prestation spécifique dépendance (PSD) en 2001 à plus de 11 000 bénéficiaires de l'APA à domicile aujourd'hui. La gestion de cette prestation devra encore être améliorée, dans le cadre notamment d'une démarche qualité centrée sur la numérisation et la certification afin de permettre une plus grande facilité d'accès, une plus grande transparence, une meilleure sécurité pour les personnes et leur famille. Je rappelle cependant que les modalités de calcul de la compensation financière de l'Etat limite nos capacités à faire beaucoup mieux. En 2007, nous avons dépensé 79M€ au titre de l'APA. La participation de l'Etat à ces dépenses ne représente pour notre département que 23% des prestations servies, contre 33% en moyenne nationale.

S'agissant des équipements, la Seine-Saint-Denis reste sous dotée, en comparaison des autres départements franciliens et malgré les efforts déployés ces dernières années. Le nouveau PRIAC, élaboré unilatéralement par l'Etat permettra-t-il de dépasser cette situation ? Personnellement, j'en doute. Les créations d'établissements prévues pour la période 2007-2011 ne permettront en tout cas pas de combler les manques criants, alors même que les besoins s'accroissent et se diversifient. Il est à craindre que nous conserverons à l'issue de ce PRIAC-là, si rien ne bouge, notre avant dernière place en taux d'équipement dans la région. Enfin, le manque de places s'accompagne aujourd'hui de coûts d'hébergement élevés. Cette situation tarifaire n'est pas une spécificité de la Seine-Saint-Denis, mais c'est sûrement une difficulté supplémentaire pour les familles de notre département, dont je rappelle qu'elles disposent de ressources moyennes inférieures de moitié à celles des habitants de la région Ile-de-France.

Au plan institutionnel enfin, les services départementaux continuent de souffrir d'une articulation imparfaite entre les différents acteurs, notamment avec le secteur sanitaire. Un mot en particulier sur la coordination gérontologique. Les travaux ont mis en évidence les disparités territoriales de l'implantation des coordinations. Chacun sait ici dans quelles conditions s'est opéré le transfert des Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) de l'Etat vers le Conseil général. Une phrase suffit à résumer la situation dont nous avons héritée : peu de CLIC et peu de financements.

Voilà pour le diagnostic, partagé par tous les acteurs qui ont participé à l'élaboration de notre schéma. J'en viens maintenant à la présentation de sa structure, en précisant que le projet qui vous est présenté aujourd'hui a reçu un avis favorable à l'unanimité du Comité régional d'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS), le 22 novembre dernier.

Les propositions d'actions sur lesquelles le Département entend s'appuyer pour progresser dans les cinq années à venir ont été organisées autour de cinq axes de travail.

1- Développer une offre de services diversifiés en soutenant le choix du domicile et en proposant une palette de réponses pour des parcours résidentiels adaptés et personnalisés.

Nous soutiendrons clairement le choix du domicile : vivre dans des logements adaptés aux difficultés du grand âge, bénéficier de services de soin et d'aide suffisamment nombreux et de qualité, permettre aux aidants naturels de continuer à jouer leur rôle auprès de leur parent, sont nos objectifs prioritaires.

Pour autant, le besoin de rattrapage quantitatif de la Seine-Saint-Denis en matière de places d'équipements reste une évidence, sans exclure les formules nouvelles ou innovantes du type « plate-forme gérontologique » offrant accueil temporaire, accueil de jour, voire accueil familial. L'effort portera donc sur la mise en œuvre des créations de places en établissements prévues dans la planification régionale (PRIAC), tout en faisant valoir celles qui sont également mentionnées au PPI du département. Le schéma doit aussi être un levier pour revendiquer des moyens à la hauteur des besoins de la Seine-Saint-Denis et exiger collectivement un renforcement de la solidarité nationale en faveur des personnes âgées. L'autorisation de création de plus de 1400 places d'hébergement permanent, temporaire ou d'accueil de jour est ainsi programmée à l'échéance de 2011, parallèlement au développement de 575 places de services de soins infirmiers à domicile.

Outre la création de places en établissements, il faut aussi que leur accès soit possible à chacun, quels que soient ses revenus. Aussi cet axe de travail intègre trois mesures nouvelles prises en compte dans notre budget 2008 voté le 18 décembre dernier.

Une aide extra-légale permettant de diminuer la charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés après utilisation de l'APA, favorisant leur accès aux accueils de jour autonomes est ainsi créée. Concrètement, le Conseil général va contribuer financièrement, de sa propre initiative, à réduire sensiblement les prix de journée, par le versement de subventions aux accueils de jour, en compensation du désengagement de l'Etat en matière de remboursements des déplacements en direction des accueils de jour, désengagement qui majore les prix de journée déjà difficilement finançables par la plupart des familles. Il en coûtera 500 000€ au budget départemental.

Dans le même esprit, pour accroître encore les possibilités des personnes de vivre leur vieillesse dans notre département, deux autres mesures nouvelles s'appliqueront dès 2008.

La première concerne les foyers logements. Ces foyers, dès lors qu'ils sont accueillants et conformes aux normes, gardent toute leur place dans l'offre en direction des personnes âgées, particulièrement dans un département urbanisé et populaire comme le nôtre. Le Conseil général a donc décidé de créer une aide à investissement, permettant d'accompagner les projets de réhabilitation, de modernisation et de mise aux normes de ces foyers, dont le financement est la plupart du temps assumé exclusivement par les communes, comme nous le faisons depuis longtemps pour les établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes. Une autorisation de programme d'environ 5,5 M€ sur six ans, permettant la concrétisation de 18 projets durant cette période, a été inscrite au budget.

La dernière mesure nouvelle concerne l'accès des personnes à ressources modestes dans les établissements pour personnes âgées dépendantes. Nous ne sommes malheureusement pas maîtres de la nature juridique des projets qui sont déposés. Les projets publics sont devenus inexistantes. Je le déplore. Les projets associatifs et commerciaux sont désormais la règle. Or, nous avons besoin de projets pour doter le département et il ne me semble plus possible de se satisfaire de la limitation de l'accès des moins fortunés aux seuls établissements associatifs. Il nous faut plus de places habilitées à l'aide sociale. Le prochain schéma proposera donc que les établissements du secteur commercial puissent bénéficier d'une habilitation partielle à l'aide sociale, l'existence de l'APA en établissement et des conventions tripartites ayant aujourd'hui profondément modifié le rapport entre la collectivité publique et ces établissements.

## 2 - Favoriser des réponses de proximité.

Je ne reviens pas sur notre situation en matière de coordination : la Seine-Saint-Denis compte aujourd'hui 6 CLIC et peu de projets nouveaux. La consultation a mis en évidence une attente forte de mobilisation des institutions et acteurs professionnels, afin de renforcer la coordination. Le schéma propose donc d'engager une dynamique pour faire émerger de nouvelles coordinations de proximité. L'idée à travailler avec l'ensemble des partenaires consistera à définir des bassins gérontologiques, articulés avec les territoires de santé, les coopérations communales existantes, la géographie des équipements et services, pour donner un cadre de discussion aux acteurs locaux et les accompagner dans leurs projets de création de coordination de proximité. J'ai demandé qu'une cartographie indicative puisse figurer dans le schéma pour appuyer la réflexion. Il ne s'agit pas de contraindre à tel ou tel découpage, mais d'essayer de donner une cohérence d'ensemble à un développement souhaité par tous d'une proximité plus importante avec les personnes et entre les acteurs.

La Direction de la population âgée et des personnes handicapées réfléchit, de son côté, à une territorialisation des équipes APA, mais l'étape actuelle consiste surtout à donner une idée commune d'un développement harmonieux de ces coordinations dans le futur.

## 3 - Promouvoir un cadre de vie respectueux des personnes et de leurs droits.

Le schéma témoigne d'une attention particulière portée aux droits et à la protection des personnes. Il s'agit de favoriser un meilleur accès aux droits dans les domaines qui relèvent de la compétence départementale, de poursuivre la qualité de la gestion des prestations, le suivi du plan d'aide. Ces orientations s'inscriront dans une démarche de certification de la Direction de la population âgées et de personnes handicapées. Par ailleurs, en lien avec le CODERPA, il s'agira de concevoir et de diffuser divers supports d'information auprès des personnes et de leur entourage, portant sur l'ensemble des prestations existantes, les dispositifs liés à la santé, les ressources favorisant la participation sociale et la citoyenneté des personnes âgées.

Quel que soit le lieu de vie, il s'agira enfin de promouvoir une politique de la bienveillance en relation avec le dispositif national sous le pilotage des services de l'Etat (DDASS) et du Département.

## 4 - Préserver le lien social et prévenir l'isolement des personnes retraitées.

Nous sommes tous conscients de l'enjeu qu'il y a à maintenir le fragile équilibre entre les générations. Leur rapprochement est primordial afin de ne priver la Seine-Saint-Denis d'aucune richesse humaine. Aussi toutes les actions qui valorisent la mémoire collective, la rencontre entre les générations, un comportement solidaire auprès des personnes âgées, seront encouragées.

Au plan individuel, il s'agit de soutenir les actions qui préparent à la cessation d'activité, ainsi que celles participant à la prévention et à la promotion du « bien vieillir ». Le schéma s'inscrit donc dans une logique large d'objectifs et d'actions favorisant le passage de la vie active à la retraite, la prévention de la perte d'autonomie. Cet axe de travail donnera lieu à des actions d'encouragement aux pratiques sportives, de développement de l'information et de l'orientation vers les ressources disponibles du territoire, notamment les dispositifs spécialisés (diagnostic Alzheimer, atelier mémoire,...etc).

La prise en compte des conséquences du vieillissement dans l'aménagement de la cité sera recherchée en convergence avec le schéma en faveur des personnes handicapées voté par l'Assemblée départementale au mois de mai dernier, qu'il s'agisse du développement du transport pour les personnes qui ne peuvent utiliser les transports en commun et donc la carte améthyste, de l'accès à des logements adaptés, de l'accessibilité de la ville en

général. S'agissant des transports, je veux rappeler ici que nous avons inauguré au 4eme trimestre 2007 « PAM 93 » («Pour aider à la mobilité »), service départemental de transport spécialisé principalement destiné aux personnes handicapées, mais dont toutes les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% peuvent bénéficier.

#### 5 - Accompagner les services et les établissements dans les démarches qualité.

L'accroissement et la diversification de l'offre doivent s'accompagner d'une recherche croissante de qualité au niveau des réponses apportées. Le schéma fixe donc les objectifs permettant de veiller au respect par les établissements et les services de leurs obligations dans le domaine de la qualité. Ces objectifs imposent d'accroître les compétences des personnels et, si possible, d'attirer les professionnels qui manquent dans le département.

La mise en œuvre de la convention passée entre l'Etat, le Conseil général et la Caisse nationale de la solidarité et de l'autonomie prendra évidemment toute sa place dans la mise en œuvre du schéma, pour contribuer à augmenter l'attractivité des emplois dans le secteur et leur professionnalisation afin de développer des emplois durables et qualifiés.

De manière désormais traditionnelle, ces axes de travail sont déclinés en vingt-quatre fiches-action qui précisent les objectifs et modalités de pilotage, de calendrier, de moyens et d'évaluation.

Tels sont, M. le président, mes chers collègues, les éléments essentiels de présentation du projet de deuxième schéma départemental en faveur de la population âgée, que je soumets à la discussion et à votre approbation.